



**COORDINATION DES SYNDICATS CGT
DU GROUPE TOTAL**
Tél : 01 47 44 69 38 - Fax : 01 47 44 49 90



Paris La Défense, le 7 octobre 2010

REFORME DES RETRAITES AUCUNE HESITATION A PARTIR DU 12 OCTOBRE ! TOUS EN GREVE RECONDUCTIBLE

Nous n'avons pas d'autre choix ! Le texte est actuellement examiné par les sénateurs. Dans moins de trois semaines, si nous n'agissons pas ; cela sera :

- **La fin de la retraite à 60 ans**, ou du départ à 65 ans sans décote.
- **Le maintien** des effets des réformes Balladur (1993) et Fillon (2003) qui conduisent à des taux **de remplacement avoisinant les 55 %**, permettant tout juste de survivre et non de vivre en retraite.
- **L'abandon de l'espoir tant attendu**, de voir enfin reconnaître la pénibilité par l'accession à un départ anticipé, **pour les milliers de salariés de nos industries** et bien au-delà, **usés par le travail posté, les travaux pénibles** ou dangereux, le stress, les charges lourdes etc...
- **Un grand recul pour les retraites des femmes** qui seront les grandes perdantes de cette réforme injuste.

Non seulement le gouvernement est resté campé sur un taux d'incapacité minimal individuel de 10 % reconnu (pour partir à 60 ans et à condition d'avoir ses trimestres) mais en plus, il a fait voter deux amendements qui font porter de graves menaces pour l'avenir des accords d'entreprise, ou des conventions collectives comme ceux existants dans le raffinage.

Le président de l'UFIP, M. Schilanski, lors de la réunion paritaire du 30 septembre dernier, avec un aplomb aussi arrogant que celui du Président de la République a confirmé la suspension des négociations de branche sur la pénibilité jusqu'au deuxième trimestre 2011, au regard précisément de ces deux amendements.

L'UFIP déclarant :

- 1) **Que les amendements du gouvernement étaient de nature à remettre en cause l'ensemble des dispositifs existants dans la branche pétrole y compris ceux de la convention collective.**
- 2) **Que les entreprises de la branche pétrole** qui financent des dispositifs d'entreprise verraient mal, avec ces amendements, d'être obligées de verser 1 % de la masse salariale dans un fonds mutualisé.

Une déclaration de guerre à nos acquis de postés

Et pour enfoncer le clou, l'amendement précise : que les dispositifs de cessation anticipée d'activité ne seront permis qu'à titre « exceptionnel » dans les plans d'action sur la pénibilité. **Ce mot « exceptionnel » pourrait définitivement sonner le glas de nos dispositifs pérennes existant dans les entreprises : la fin des 5 ans d'anticipation de l'accord Total Raffinage, du dispositif de la pétrochimie ???????.**

Nul doute, pour la CGT, que la position de la Chambre patronale du pétrole sera la même dans l'ensemble des autres branches : chimie, caoutchouc, plasturgie, etc...

Le gouvernement et le Medef justifient le recul des bornes à 62 et 67 ans, au motif que l'on vivrait plus longtemps. Ceci est malhonnête et occulte une autre réalité, à savoir celle de l'espérance de vie en bonne santé, tels en témoignent les chiffres de l'INED :

	Hommes	Femmes	Ouvriers	Cadres
Espérance de vie	78 ans	84 ans	76 ans	82 ans
Espérance de vie en bonne santé	63 ans	64 ans	59 ans	69 ans

Quant aux moyens financiers pour financer les retraites, ils dépendent uniquement de choix politiques car :

- Depuis 1960, la productivité a été multipliée par 5, ce qui signifie qu'un actif de 2010 produit cinq fois plus de richesses qu'un actif de 1960. En 20 ans, la richesse de la France (PIB) a doublé et sur le huitième rapport du Conseil d'orientation des retraites, on prévoit un nouveau doublement d'ici à 2050.
- Ces 30 dernières années, 10 % de la richesse produite (200 milliards) a été transférée de la rémunération du travail vers les profits, soit 8 fois le déficit de la Caisse d'assurance vieillesse : ce transfert a bénéficié aux revenus financiers.

Le déficit actuel a donc de fait été créé de toute pièce pour le plus grand plaisir des milliardaires et des marchés financiers.

Une autre politique de financement est possible pour maintenir la retraite à taux plein à 60 ans avec 37,5 ans de cotisation et non son allongement à 42 ans par :

- Une politique de l'emploi et de développement industriel : 100 000 chômeurs en moins c'est 1,3 milliard de cotisations en plus. **Le report de l'âge de 60 à 62 ans, c'est 1 million de jeunes à la porte des entreprises.**
- Une politique salariale qui privilégie le salaire et non l'actionnariat.
- La taxation des revenus financiers et la socialisation des dispositifs versés au détriment des salaires (stock-options, intéressement, abondements divers et variés..) rapporteraient selon la Cour des Comptes : 30 milliards de cotisations.

Alors pas d'hésitation, plus de doute, nous devons faire reculer ce gouvernement. Nous pouvons gagner et imposer le retrait du projet de loi et l'ouverture d'une grande négociation nationale pour une réforme juste, solidaire, pérennisant notre régime de retraite par répartition.

Les salariés des six raffineries du groupe Total, ceux du pétrole (de l'Aval et de l'Amont), de la pétrochimie, des engrais, de la chimie, de l'aviation, des lubrifiants, des spécialités ont montré à travers les manifestations et les grèves des 7/8 et 23/24 septembre derniers, leur détermination à combattre cette réforme antisociale avec les millions de salariés mobilisés partout dans le pays.

La victoire est à notre portée. Il nous faut passer à l'étape supérieure par la grève reconductible. A ce jour, la RATP, la SNCF, les transports de voyageurs, le contrôle aérien, les aéroports, EDF, Arkéma, les ports et docks français (en grève depuis plus d'une semaine dans les Bouches-du-Rhône), et plusieurs autres champs professionnels se sont déjà prononcés pour la grève reconductible et pour la mettre en débat pendant les premières 24 heures du 12 octobre prochain.

Tous en grève à partir du 12 octobre, amplifions le rapport de force par la grève reconductible chez TOTAL.

Nous avons notre avenir et celui des générations futures entre nos mains.

La force des organisations syndicales, c'est vous avec le tous ensemble.

Non au recul de l'âge de départ à taux plein à 62 ans et 67 ans.

Non à 1 million de chômeurs supplémentaires à la porte des entreprises